



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	21/09/2016	date d'affichage :	21/09/2016
Présents :	12		

Le vingt-sept septembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Georges BERNARD ; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT (arrivé à 20h45) ; Fabienne PRUDHON ; Emmanuelle VINTER ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; Éric THEVENOT.

Absent(e)s : Frédéric PETITJEAN (a donné pouvoir à Bruno VOILLOT) ; Hélène MELQUIOT (a donné pouvoir à Marie-Françoise FIRMIN) ; Martine TAUPENOT (a donné pouvoir à Jean-Yves CHEVALIER) ; François HOHWELLER (a donné pouvoir à Claudine FRANCOIS) ; Claude CORON (a donné pouvoir à Georges BERNARD) ; Emmanuel COURTOIS ; Gaëlle KUPPER.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VINTER

Monsieur le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 30 août 2016, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

06.09.2016	8 rue des Halles	AB 392	129 m ²
12.09.2016	Les Huiliers	AC 229	252 m ²

ORDRE DU JOUR

Monsieur Bruno VOILLOT absent.

N° 2016-09-27-062 : restructuration du trottoir Nord avenue Carnot : approbation du programme de travaux / demande de subvention au titre du PSV :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de réhabilitation du trottoir Nord avenue Carnot, avec mise aux normes des cheminements piétonniers en fonction des dispositions du PAVE pour un montant de 55 000€ HT ;

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget prévisionnel de la commune pour 2017,

CERTIFIE que les travaux portent sur une route départementale ;



S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	sollicitée	55 000€ HT	30%	16 500€

L'autofinancement de la commune maître d'ouvrage se définit comme suit :

coût des travaux TTC	66 000€
PSV	16 500€
autofinancement communal	49 500€

Arrivée de Monsieur Bruno VOILLOT à 20h45.

N° 2016-09-27-063 : forêt communale - renouvellement de la certification PEFC :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a adhéré à la certification PEFC (*Pan European Forest Certification*) parmi les premières communes propriétaires de forêts, à compter de 2002. L'adhésion renouvelable par périodes de 5 ans arrive à son terme fin 2016.

Depuis 2010, 100 % du bois acheté par l'Etat français doit être certifié. L'usage de bois ou de produits à base de bois tel que le papier disposant d'un label reconnu de gestion durable des forêts, tel que PEFC, est aujourd'hui devenu obligatoire. Le cadre juridique actuel favorise les achats de produits en bois ou à base de bois disposant d'un label de gestion durable des forêts reconnu à l'international. L'adhésion au label PEFC garantit à l'acheteur un matériau en provenance d'une forêt gérée durablement, dans la préservation de la biodiversité, la protection des sols et de l'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la certification PEFC pour la forêt communale,

PRECISE que les frais d'adhésion pour la période 2017-2021 s'élèvent à 20€, auxquels s'ajoute une cotisation à l'hectare de 0.65€, à savoir :

$$115.25 \text{ ha} \times 0.65\text{€} + 20\text{€} = 94.91\text{€}$$

CHARGE M. le Maire de signer tout document nécessaire.

N° 2016-09-27-064 : participation aux frais de fonctionnement de l'Agence de Tourisme :

VU le budget prévisionnel de l'Agence de Tourisme pour l'exercice 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une abstention :

DECIDE le versement d'une cotisation de 14 000€ au profit de l'Agence de Tourisme, à titre de participation aux frais de fonctionnement,

CHARGE M. le Maire de mandater la dépense correspondante.



**N° 2016-09-27-065 : destination des coupes inscrites à l'état d'assiette pour 2017 :
Coupes n°25, 26B et 27B**

VU les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 du Code forestier ;
VU le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3^{ème} alinéa de l'article L214-5 du Code forestier ;
VU le Règlement national d'exploitation forestière ;
VU les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2017 ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription des coupes réglées n°22, 30, 31 et 33 de la forêt communale à l'état d'assiette de l'exercice 2017 ;

parcelle	Surface en Ha	Type de coupe
22	3.33	ACT
30	2.71	IBI
31	3.68	IBI
33	3.61	IBI

DECIDE la destination des coupes réglées ou non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2017.

- 1) VENTE en bloc et sur pied par les soins de l'ONF de la parcelle 22 (lot bois d'œuvre, grumes chêne et frêne)
- 2) CESSION, par les soins de l'Office National des Forêts, du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage.

Parcelle 22 bois de chauffage composé par taillis place d'abattage et houppiers
Parcelles 30, 31 et 33 bois de chauffage composé par les petites futaies

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux cessionnaires par l'ONF à la remise du contrat de vente.

Aux conditions ci-après :

- 1) Inscriptions auprès de l'ONF
- 2) Prix de vente de la cession : 5€/stère
- 3) Quantité limitée à 30 stères par cessionnaire

DELAIS A RESPECTER DANS LES CESSIONS :

Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2019

Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2019

Façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2019

Faute pour les cessionnaires d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé au cessionnaire ;

ACCEPTÉ sur le territoire communal relevant du Régime forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitations et places de dépôts, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

CHARGE M. le Maire de signer tout document afférent.



Questions diverses

✓ **suivi des exécutions budgétaires :**

Jean-Guy Monnot, Adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée un tableau retraçant pour les 2 sections du budget général le taux de réalisation des prévisions budgétaires au 31/08/2016. Concernant la section d'investissement, les crédits sont consommés à hauteur de 51% en dépenses et 52% en recettes. En section de fonctionnement, les crédits sont consommés à hauteur de 60% en dépenses et 57% en recettes.

M. Monnot informe également que les appartements rénovés dans l'immeuble de Paris sont dorénavant loués. Un seul logement T2, libéré récemment, sera proposé à la location après quelques travaux de rafraîchissement.

✓ **projet d'installation d'un panneau lumineux :**

Marie-Françoise FIRMIN présente le projet d'installation d'un panneau lumineux étudié en commission. Si le projet aboutit, il reviendra à la commission « voirie » d'en définir le lieu d'implantation, sur proposition de la commission « communication ».

Après un tour de table, la majorité des conseillers municipaux soutient le projet (3 voix contre).

✓ **création d'un budget annexe pour l'opération de reconversion de l'ancien musée en cabinets médicaux :**

M. MONNOT expose qu'il conviendra probablement de délibérer lors de la prochaine séance du Conseil municipal sur la création d'un budget annexe pour l'opération de reconversion de l'ancien musée en cabinets médicaux. En effet, l'opération peut être assujettie à la TVA au titre des travaux d'aménagement de locaux à usage professionnel. Le fait de solliciter auprès du service d'imposition des entreprises un numéro d'organisme collecteur de TVA permettra de déclarer la TVA chaque trimestre et ainsi d'éviter le décaissement de près de 50 000€ sur l'ensemble de l'opération. Les loyers seront ensuite perçus hors taxe, la TVA étant reversée aux services fiscaux au fur et à mesure de la perception des loyers.

Le cas échéant, il conviendra de transférer dans le nouveau budget annexe les inscriptions budgétaires concernant l'opération et figurant à ce jour au budget général. Cette régularisation d'écritures sera opérée au moyen d'une décision modificative sur le budget général, lors du vote du budget annexe.

✓ **DSP camping municipal :**

Plusieurs candidats ont été reçus par M. le Maire et Claude Coron dans le cadre de la procédure de négociation de la gestion du camping municipal. Les propositions définitives sont à rendre fin septembre. Un avis informel sera ensuite sollicité de la commission de DSP, avant la décision du Maire, qui interviendra courant octobre.

✓ **Skate-park :**

Il est rapporté en séance que certains riverains se plaignent du bruit dû à la fréquentation du site du skate-park tard le soir. Une action de prévention sera conduite de nouveau auprès de jeunes qui profitent du complexe. Il ne semble toutefois pas opportun de fermer le site en soirée l'été.

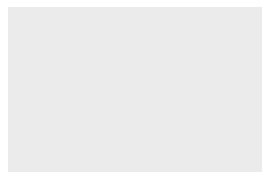
✓ **prochaine réunion du Conseil municipal :**

Mercredi 25 octobre 2016 à 20h30.

La séance est levée à 21h45.



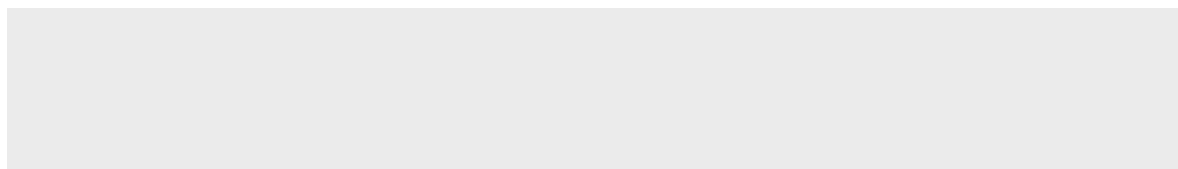
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

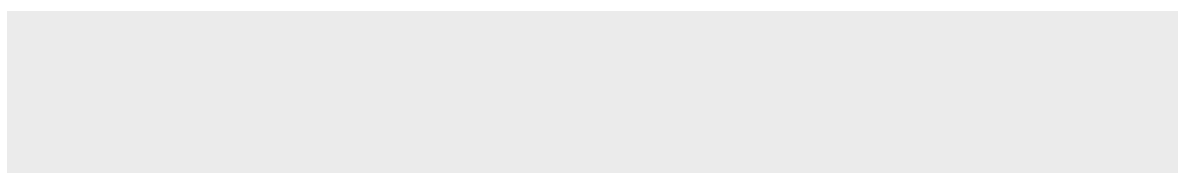
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

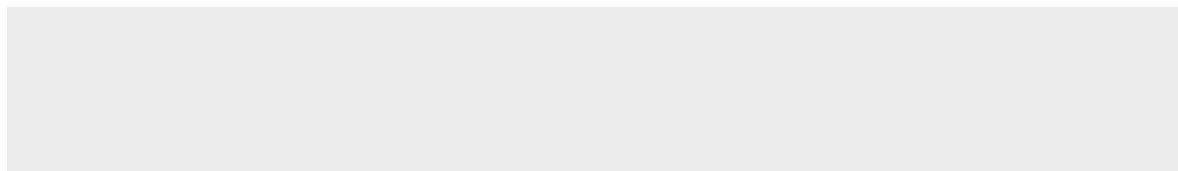
GAUDIAU Dominique



VOILLOT Bruno

PETITJEAN Frédéric

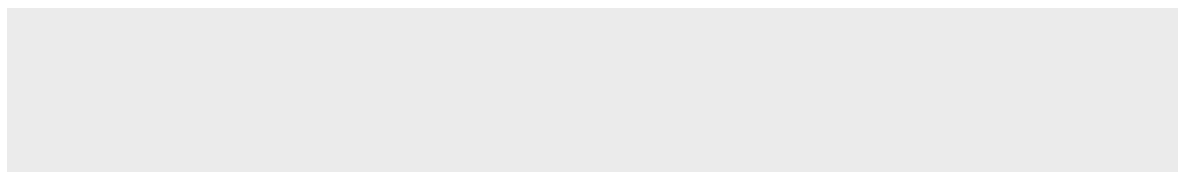
COURTOIS Emmanuel



PRUDHON Fabienne

VINTER Emmanuelle

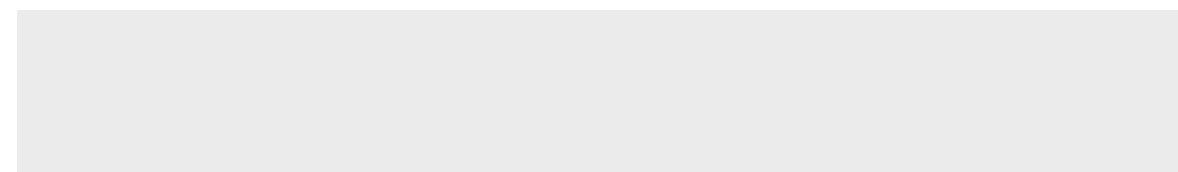
MELQUIOT Hélène



HOHWEILLER François

CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine



TAUPENOT Martine

KUPPER Gaëlle

THEVENOT Éric

